PRÊT DE JEUX ET JOUETS

- Pour emprunter des jeux, il faut être adhérent à l'association *Le Manège aux Jouets* et avoir déposé un chèque de caution de 50 €.

- Les prêts sont consentis pour deux semaines. La location est fixée à 1 € par jeu ou jouet.

- Lors de votre inscription ou ré inscription les 4 premiers jeux empruntés sont gratuits.

- Une prolongation de quinze autres jours est tolérée avec accord préalable de la ludothèque. Le prix de la location sera donc à renouveler.

- Pour éviter toute contestation, tout jeu est vérifié au départ par l'adhérent et au retour par un ludothécaire.

- Les jeux doivent être rendus propres et en bon état de fonctionnement. Dans le cas contraire, vous paierez une nouvelle location et remporterez le jeu chez vous pour le remettre en état.

- Si certains éléments ont été perdus, il sera demandé 2 € par élément manquant, qui seront remboursés à la restitution de la pièce.

- Toute perte ou casse entraîne le remboursement du jeu à son prix de remplacement.

- Tout retard sera sanctionné par une amende de 0.20 € par jeu et par permanence de retard.

- Le chèque de caution pourra être encaissé à l'issue de 2 lettres de relances restées infructueuses.

- Certains jeux fonctionnent avec du matériel spécifique (piles, crayons…), ces fournitures sont à la charge de l'emprunteur.

- La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé en dehors de ses locaux par l'utilisation des jeux empruntés.

Prêt de jeux surdimensionnés :

- Etant donné la valeur d'achat de certains jeux, le tarif de location sera égal à 2, 3 ou 4 fois le prix de base de location.
- Un chèque de caution de 250 € sera demandé.

La ludothèque est une association (loi 1901), elle souhaite vous offrir un choix important de jeux. Pour cela, nous avons besoin de vos idées, suggestions et critiques.

N'hésitez donc pas à nous en faire part !

Nom : **Date et signature :**